



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 122191

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la formation initiale des orthophonistes. En effet, en décembre dernier, les orthophonistes ont pu apprendre que le ministère de la santé et des solidarités ainsi que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche avaient défini les conditions d'articulation des professions de santé non médicales dans le dispositif LMD (licence/master/doctorat). En conséquence, il le prie de bien vouloir lui donner ses intentions concernant l'intégration des études des orthophonistes dans le schéma LMD. Il souhaite également connaître la date de cette intégration.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122191

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3674